

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 23/10/2025

Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Jean-Claude TOUREL, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Gérard DRESSAYRE à Guy SALES, Jean-Louis FRANJEAU à Sophie CAUMETTE, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES, Claude SERS à Xavier PUECH, Anne-Claire SOLIER à André SERIN

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Jean-Luc JACQUEMOND

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20251030_120

Objet : Subventions aux associations – Exercice 2025

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Suite aux réunions de la Commission Culture et du Bureau, Madame la Présidente et Monsieur Patrick ROQUES, Président de la Commission Culture soumettent à l'avis du Conseil Communautaire les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations/Organismes	Propositions de la Commission	Vote Conseil Communautaire
La Ligue contre le cancer	3,05 € / tonne de verre collecté	3,05 € / tonne de verre collecté
Association Musicale de Combret	500,00 €	500,00 €
Concerts de poche	1 300,00 €	1 300,00 €
Association des Amis de l'Ecole de Musique Belmont-Camarès	200,00 €	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Belmont-sur-Rance	1 000,00 €	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Sernin-sur-Rance	1 000,00 €	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Camarès	1 000,00 €	1 000,00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier (école foot)	3 000,00 €	3 000,00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier (projet sportif éducatif)	3 000,00 €	3 000,00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier (pérennisation emploi éducateur)	5 000,00 €	5 000,00 €
La Passacaille	500,00 €	500,00 €
Rugby Club Rougier	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Millefeuilles (« Forêt en fête » des pieds et des mains pour la forêt !)	1 800,00 €	1 800,00 €
Association Millefeuilles (« Les pieds dans un environnement sensible »)	300,00 €	300,00 €
Rencontres Musicales de Tauriac	800,00 €	800,00 €
Les Nouveaux Troubadours	3 500,00 €	3 500,00 €
Association Roland – ULM (Rassemblement STOL – ULM)	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Amis du Vieux Camarès	1 000,00 €	1 000,00 €
AAPPMA de Camarès <i>Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
Assoc. Combret, Animation, Patrimoine	300,00 €	300,00 €
ABSEAH <i>Association Belmontaise de Service d'Accompagnement pour personnes handicapée</i> (projet « clown » 2025/2026)	500,00 €	500,00 €
Association ARTSCENE	500,00 €	500,00 €
ASPAA <i>Association pour la Sauvegarde Patrimoine Archéologique Aveyronnais</i>	1 500,00 €	1 500,00 €
Confédération Générale de Roquefort (les 100 ans)	1 500,00 €	1 500,00 €
4L MONTLAURAISE	300,00 €	300,00 €
Association des Amis du Château de Montaignut (Musée « Voyage en Pangée »)	300,00 €	300,00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.